

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 5
Nombre de Conseiller excusé : 0
Date de la Convocation : 23/10/2023
Date d'affichage : 23/10/2023

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux novembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François et GONNARD Pierre.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, VERLET Geoffroy, DREYFUS Eric et TEPPE Sébastien,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°231057 : pour la signature d'un marché. Attribution d'un marché

Vu le code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité
D'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme

Extension du restaurant scolaire

Lot 1 : TERRASSEMENTS / VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Entreprise : Groupement d'entreprise MOREL – BERGER - CLTF

Lot 2 : GROS ŒUVRE – MACONNERIE

Entreprise : Groupement d'entreprise MOREL – BERGER - CLTF

Lot 3 : CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – ZINGUERIE

Entreprise : Groupement d'entreprise MOREL – BERGER - CLTF

Lot 4 : ISOLATION – PLATRERIE – PEINTURE

Entreprise : DUBY

Lot5 : MENUISERIE EXTERIEURE


Entreprise : SAM

Lot 6 : ELECTRICITE

Entreprise : DUCLUT

Je certifie le présent document
conformément à l'article L. 2121-15
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 001-210101366-20231102-231057-DE



Lot 7 : CARRELAGE
Entreprise : PUGET

Lot 8 : MENUISERIE INTERIEURE
Entreprise : aucune candidature. Le lot est infructueux.

Lot 10 : PEINTURE
Entreprise : DUBY

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE**, d'accepter toutes les entreprises
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 2 novembre 2023

Le Secrétaire
Noëlle MARMIER



Le Maire,
Dominique BOYER

